

CONDITIONS DE L’ACTION LU – “Happy You Name It Day”

Article 1 : Organisateur

La société Mondelez Belgium Services BV, Stationsstraat 100, 2800 Malines, Belgique, inscrite sous le numéro d’entreprise BE 0821.675.122, organise une action intitulée « Happy You Name It Day » (ci-après dénommée l’« Action »).

Article 2 : Durée de l’Action

L’Action se déroule du 1/05/2026 à 00h01 au 1/11/2026 à 23h59 (ci-après la « Période de l’Action »).

Article 3 : Conditions de participation

L’Action est ouverte à toute personne majeure, au moment de sa participation, résidant en Belgique.

L’Organisateur se réserve le droit d’exclure un participant de l’Action, de refuser l’accès à l’expérience et/ou d’annuler tout ou partie de l’Action sans engager sa responsabilité en cas de non-respect du présent règlement ou si l’Organisateur estime, à sa seule discrétion, qu’un participant agit ou a l’intention d’agir de manière frauduleuse, déloyale ou de mauvaise foi.

Sont notamment interdits, sans que cette liste soit exhaustive :

l’utilisation de robots, scripts ou tout système automatisé, ainsi que tout dispositif ou comportement visant à manipuler ou influencer frauduleusement le déroulement de l’Action.

L’Organisateur se réserve le droit d’engager des poursuites ou de déposer plainte en cas de fraude.

En cas de contestation, les participants devront être en mesure de démontrer qu’ils ont respecté le présent règlement. L’Organisateur peut demander à tout moment la preuve de l’identité, de l’âge et du lieu de résidence du participant.

Article 4 : Expérience proposée

4.1 : Description de l’expérience

Pendant toute la durée de l’Action, les participants peuvent créer ou recevoir une carte personnalisée « Happy You Name It Day », générée par intelligence artificielle, comprenant :

- une illustration animée
- un titre personnalisé
- une chanson personnalisée

(ci-après la « carte Happy You Name It Day »).

La carte peut être créée pour soi-même ou pour ses proches via une page de destination dédiée.

L’accès à cette page se fait :

- en scannant le QR code présent sur un emballage,
- via la communication en magasin,
- ou via un lien présent dans les vidéos sur les réseaux sociaux.

La carte générée peut ensuite être téléchargée et partagée via les plateformes de messagerie ou les réseaux sociaux.

4.2 : Détails de l'expérience

Les participants sont entièrement responsables de l'utilisation de leur expérience. L'Organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels dysfonctionnements, incidents ou accidents survenant lors de l'utilisation de l'expérience.

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable du partage de l'expérience sur les réseaux sociaux ou sur toute autre plateforme accessible au public. Le contenu du message et l'usage qui en est fait relèvent exclusivement de la responsabilité du participant.

Article 5 : Génération de la carte Happy You Name It Day

5.1 Générateur

Pour créer une carte, le participant doit utiliser le générateur disponible sur le site : <https://happyyounameitday.com> (ci-après le « Générateur »).

5.2 Création d'une carte

Pour générer une carte, le participant doit :

1. saisir un message dans le champ prévu à cet effet (maximum 300 caractères)
2. choisir un style musical
3. cliquer sur « créer votre carte chantante »

La carte est alors générée automatiquement à l'aide d'une technologie d'intelligence artificielle intégrée au site.

Pour finaliser la génération de la carte, le participant devra également renseigner :

- son nom
- son prénom
- son adresse e-mail

La carte générée peut ensuite être téléchargée et envoyée à une autre personne via les canaux de communication choisis par le participant (par exemple via les réseaux sociaux).

L'envoi de la carte ne fait pas partie de l'Action elle-même.

Il s'effectue sous la responsabilité exclusive du participant et via les outils de communication de son choix. Ces outils ne sont ni partenaires, ni sponsors, ni co-organisateur de l'Action.

5.3 Technologie d'intelligence artificielle : risques et limites

Le Générateur utilise en partie une technologie d'intelligence artificielle générative fournie par des prestataires externes. Sur base du contenu saisi par le participant (Input), cette technologie génère automatiquement une carte comprenant :

- image
- texte
- voix

(ci-après l'Output).

Compte tenu de la nature expérimentale et divertissante de cette technologie :

- les contenus générés peuvent contenir des erreurs ou « hallucinations »
- leur exactitude ne peut être garantie
- ils ne doivent en aucun cas servir de base à une prise de décision

La technologie utilisée repose également sur des procédés de deepfake, permettant de générer des contenus réalistes.

Si le contenu généré ne convient pas au participant, celui-ci peut :

- générer une nouvelle carte, ou
- cesser d'utiliser le Générateur.

Le participant s'engage à utiliser le Générateur uniquement dans le cadre d'un usage personnel et non commercial.

Le participant reconnaît être seul responsable des contenus qu'il soumet (Inputs).

Les contenus générés ne peuvent être vendus ni exploités à des fins commerciales.

5.4 Contenus interdits

Le participant est responsable du contenu qu'il introduit dans le Générateur et s'engage à respecter la législation en vigueur.

Il est strictement interdit d'introduire des contenus :

- incitant à la commission d'un crime, d'un délit ou d'un acte terroriste
- faisant la promotion de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité
- incitant au suicide
- immoraux, offensants ou injurieux
- pornographiques ou politiquement sensibles
- discriminatoires ou incitant à la haine
- menaçants envers une personne ou un groupe
- portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle
- utilisant les données personnelles d'un tiers
- promouvant des marques ou produits concurrents de Mondelez
- dénigrant les produits ou marques de Mondelez
- divulguant des secrets commerciaux
- contenant des données personnelles permettant d'identifier une personne.

5.5 Vérification automatique

Le contenu saisi dans le Générateur fait l'objet d'un contrôle automatique.

Si le système détecte un contenu interdit tel que défini à l'article 5.4, la génération de la carte sera bloquée jusqu'à ce que le participant modifie son message.

5.6 Étapes pour envoyer une carte

1. Scannez le QR code présent sur l'emballage ou sur nos supports de communication, ou cliquez sur « En savoir plus » sur l'une de nos publicités en ligne.
2. Rendez-vous sur le site web (<https://happyyounameitday.com>) et cliquez sur « Je commence ».
3. Créez une carte musicale personnalisée :
 - a. Dans le premier champ, indiquez quel anniversaire vous souhaitez célébrer : 5 ans, 4 semaines, 7 jours, etc.
 - b. Dans le deuxième champ, décrivez le petit bonheur que vous souhaitez célébrer.
 - c. Choisissez un genre musical parmi les options proposées.
 - d. Optionnel : ajoutez le prénom de l'expéditeur et/ou du destinataire de votre carte.
 - e. Cliquez sur « Je continue ».
4. Un aperçu sera affiché avant confirmation.
5. Complétez vos coordonnées :
 - a. Indiquez d'abord votre nom.
 - b. Ensuite votre prénom.
 - c. Ensuite votre adresse e-mail.

- d. Confirmez votre adresse e-mail en la saisissant une seconde fois.
- e. En participant à cette Action, vous acceptez les présentes conditions de l'Action ainsi que la politique de confidentialité. Optionnel : vous pouvez vous inscrire à la newsletter et/ou autoriser LU à partager votre carte musicale sur ses réseaux sociaux et à l'utiliser dans des présentations internes. Cliquez ensuite sur « Je continue ».
6. La carte est générée.
7. La carte est prête et peut être visionnée.
8. Après avoir visionné la carte, vous pouvez la télécharger, l'envoyer à un proche via un lien direct ou la partager via les plateformes de messageries instantanée.

Article 6 : Conditions de l'Action

La participation à l'Action implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Aucune réponse ne sera apportée aux demandes (par e-mail ou par téléphone) relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement.

Le présent règlement est disponible pendant toute la durée de l'Action sur <https://happyyounameitday.com/T&C/BEFR.pdf> et peut être téléchargé au format PDF.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement si cela s'avère nécessaire, notamment afin de se conformer à des exigences légales (y compris toute décision d'une autorité publique), pour des raisons techniques, éditoriales ou afin d'assurer le bon déroulement et la sécurité de l'Action, notamment pour prévenir tout abus. Toute modification prendra effet dès sa publication sur le site.

Le règlement peut également être obtenu gratuitement, jusqu'au 1/11/2026, sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Mondelez Belgium Services BV – Service Consommateurs
Stationsstraat 100
2800 Malines

Les frais d'envoi liés à cette demande ne seront pas remboursés.

Le participant peut contacter l'Organisateur via :
<https://contactus.mdlzapps.com/Lu/contact/fr-BE/>

Pour tout élément de l'Action non expressément prévu dans le présent règlement, l'Organisateur se réserve le droit de prendre toute mesure nécessaire au bon déroulement de l'Action.

Article 7 : Frais de participation

La participation à l'Action est gratuite.

Toutefois, les frais liés à l'accès à Internet ou aux services postaux nécessaires à la participation restent à la charge du participant.

Article 8 : Limitation de responsabilité

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable des problèmes liés à la connexion Internet, aux communications téléphoniques ou à tout autre problème technique indépendant de sa volonté survenant pendant la durée de l'Action.

L'Organisateur met tout en œuvre pour fournir et maintenir des infrastructures, informations et outils fiables et fonctionnels. Toutefois, il ne peut être tenu responsable des défaillances des équipements des participants (ordinateur, logiciels, connexion Internet, téléphone, serveurs, etc.), de la perte de données qui en résulterait et des conséquences sur leur participation à l'Action.

Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées afin de protéger ses équipements et les données qu'ils contiennent contre toute intrusion ou virus.

La participation à l'Action implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et limites d'Internet, notamment :

- l'absence de protection totale de certaines données contre un éventuel détournement ou piratage,
- les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur Internet.

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable notamment :

- a) des messages bloqués par les filtres anti-spam ;
- b) des erreurs ou retards dans l'envoi ou la réception d'e-mails, SMS, WhatsApp ou autres services de messagerie ;
- c) des participations perdues, tardives, illisibles, incomplètes ou mal adressées ;
- d) des erreurs techniques ou humaines lors du traitement des participations ;
- e) des erreurs typographiques ou d'impression dans les supports liés à l'Action ;
- f) de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle ;
- g) de toute perte, altération ou accès non autorisé aux participations ;
- h) de tout dommage subi par l'ordinateur ou le téléphone d'un participant lors du téléchargement de contenus liés à l'Action ;
- i) de l'absence d'équipement compatible permettant d'accéder à l'Action.

Toute tentative visant à endommager intentionnellement le site Internet de l'Action, à nuire intentionnellement à son fonctionnement normal, ou à perturber autrement le déroulement légitime de l'Action, peut constituer une infraction pénale et civile. Si l'Organisateur subit des pertes ou des coûts en raison d'une violation des présentes conditions par un participant, ce dernier s'engage à indemniser l'Organisateur dans la limite permise par la loi.

L'Organisateur s'efforce d'organiser une Action équitable et sécurisée, en prévenant tout abus et tricherie. Si un participant participe d'une manière non conforme aux présentes conditions, sa participation (ainsi que celle de tout alias associé) sera disqualifiée, et tout avantage attribué pourra être annulé et récupérable. L'Organisateur se réserve également le droit de refuser l'accès du participant à toute Action future pour une période minimale de six mois.

À ce titre, l'organisateur se réserve à tout moment le droit de :

- a) vérifier l'éligibilité des participants en demandant toutes informations jugées raisonnablement nécessaires et de suspendre la participation ou l'attribution de tout avantage jusqu'à vérification satisfaisante ;
- b) disqualifier toute participation qui n'a pas été soumise directement par le participant individuel ;
- c) disqualifier les envois groupés provenant d'individus, de groupes commerciaux ou de consommateurs, les participations incomplètes et celles réalisées via des macros ou tout autre moyen automatisé ;
- d) disqualifier les participations soumises via des services de messagerie anonyme tels que, mais sans s'y limiter, Guerilla Mail, Dispostable ou Mailinator ;
- e) disqualifier les participations dépassant le maximum autorisé ou utilisant des techniques telles que le « scripting » ;
- f) le « brute force », l'utilisation de plusieurs cartes SIM, le masquage d'identité via manipulation d'adresses IP, l'usage d'alias ou d'identités autres que la leur, ou tout autre moyen ;
- g) disqualifier toute participation ne respectant pas intégralement les exigences des présentes conditions.

Les participants sont pleinement responsables de l'utilisation de leur expérience. L'organisateur ne peut être tenu responsable des défauts, problèmes ou de tout incident ou accident pouvant survenir pendant ou du fait de l'utilisation ou de la possession de l'expérience.

En cochant la case d'acceptation et en participant à l'Action, tous les participants déclarent accepter ces conditions.

Si l'une des clauses devait être jugée illégale, invalide ou inapplicable, elle sera dissociée et supprimée des présentes conditions. Les autres clauses resteront pleinement en vigueur.

Ces conditions prévalent en cas de contradiction ou d'incohérence avec toute autre communication, y compris publicitaire ou promotionnelle. Toutes les participations et instructions sont considérées comme faisant partie intégrante des présentes conditions et, en participant, chaque participant est réputé les avoir acceptées et s'y conformer. Conservez-en une copie pour vos informations.

Article 9 : Correspondance

Toute correspondance ne respectant pas les conditions suivantes ne sera pas prise en compte :

- correspondance incomplète
- illisible
- incorrecte
- insuffisamment affranchie
- envoyée tardivement.

Article 10 : Disqualification

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, leur nom et leurs coordonnées dans le cadre de l'Action.

Toute participation :

- incomplète
- contenant des informations erronées
- ne respectant pas les présentes conditions

sera considérée comme nulle.

L'utilisation de robots ou de tout système automatisé est strictement interdite.

En cas de fraude, notamment via un système informatique ou une participation sous l'identité d'un tiers, l'Organisateur se réserve le droit :

- d'annuler tout ou partie de l'Action ;
- de refuser l'attribution de l'expérience ;
- d'engager des poursuites devant les juridictions compétentes.

Article 11 : Force majeure

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté.

Dans de telles circonstances, l'Organisateur se réserve le droit :

- d'annuler
- de suspendre
- de reporter
- de prolonger
- ou de modifier l'Action.

L'Organisateur peut également adapter la durée de participation si les circonstances l'exigent.

Article 12 : Exonération de responsabilité

Les participants sont entièrement responsables de l'utilisation de leur expérience.

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable de tout incident, accident ou dommage résultant de l'utilisation ou de la possession de l'expérience.

Article 13 : Droit applicable et litiges

La présente Action est soumise au droit belge.

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'application du présent règlement fera d'abord l'objet d'une tentative de règlement amiable.

À défaut d'accord amiable, les tribunaux d'Anvers seront seuls compétents.

Article 14 : Protection des données personnelles

Les informations personnelles fournies par les participants seront utilisées uniquement dans le cadre de la gestion de l'Action, sauf si le participant a consenti à recevoir des communications marketing.

Le traitement des données est effectué conformément à la politique de confidentialité de l'Organisateur et dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ainsi que de toute législation applicable en Belgique.

Article 15 : Propriété intellectuelle de Mondelez

Tous les droits d'auteur relatifs aux créations générées dans le cadre de l'Action deviennent la propriété de l'Organisateur.

La participation à l'Action ne confère au participant, ni à la personne pour laquelle le contenu est généré, aucun droit de propriété intellectuelle sur les contenus générés.

Le participant renonce à toute revendication de droits sur les contenus générés.

Ces contenus demeurent la propriété exclusive de l'Organisateur.

Le participant accorde à l'Organisateur une licence mondiale, gratuite, irrévocable et perpétuelle, incluant le droit de sous-licencier, afin d'utiliser les contenus générés (ainsi que tout droit de propriété intellectuelle lié aux Inputs et Outputs) dans le cadre de l'Action et à des fins connexes.

L'Organisateur peut utiliser ces contenus sur tout support et par tout moyen qu'il juge approprié dans le cadre de l'Action.

Conformément aux lois relatives aux droits de propriété intellectuelle et aux droits d'auteur, l'utilisation de tout ou partie du matériel protégé par le droit d'auteur de cette Action est strictement interdite, sauf autorisation expresse préalable de l'Organisateur.